

L'Afeas se mobilise pour les élections au Québec en 2026 !

Quels engagements prendront les partis politiques pour les Québécoises ?

Le 5 octobre 2026, les Québécoises et les Québécois iront aux urnes pour choisir leur prochain gouvernement. L'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) demande aux partis politiques et à leurs candidat-e-s de s'engager au cours de la campagne électorale sur les trois grands objectifs suivants visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes :

1. Ancrer durablement l'égalité entre les femmes et les hommes dans les institutions québécoises :

- a) Assurer la parité dans toutes les sphères de la société ;
- b) Créer un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres ;
- c) Intégrer systématiquement l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) pour tout nouveau programme, projet de loi ou initiative ;
- d) Assurer un financement adéquat et constant à la mission des organismes et groupes œuvrant pour l'égalité et la défense des droits des femmes et des personnes vulnérables.

2. Lutter contre la précarité financière des femmes :

- a) Reconnaître et valoriser le travail invisible et les personnes qui l'accomplissent ;
- b) Assurer à toutes et tous l'accès à des logements abordables ;
- c) Assurer à tous les enfants un accès à des places en garderie publique de qualité ;
- d) Garantir la pleine équité salariale.

3. En finir avec les violences genrées :

- a) Lutter contre la banalisation des violences envers les femmes et les discours masculinistes ;
- b) Renforcer, financer adéquatement et pérenniser les services et organismes de prévention, d'hébergement, d'accompagnement et de soutien aux victimes ;
- c) Faire de l'élimination des féminicides et des violences envers les femmes une priorité nationale de santé publique et de sécurité.

À propos de l'Afeas : Organisme sans but lucratif fondé en 1966, l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) regroupe plusieurs milliers de Québécoises travaillant bénévolement au sein de groupes locaux à travers la province pour donner une voix aux femmes, défendre leurs droits et participer activement au développement de la société québécoise, et ce, grâce à l'éducation et à l'action sociale.

En savoir plus : info@afeas.qc.ca - www.afeas.qc.ca.

1) ANCRER DURABLEMENT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

A. ASSURER UNE PARITÉ INCLUSIVE ET DIVERSIFIÉE DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA SOCIÉTÉ

La parité inclusive et diversifiée entre les femmes et les hommes constitue un des éléments essentiels à l'atteinte de l'égalité de fait au Québec. Ainsi, que ce soit en politique, au niveau entrepreneurial, communautaire, dans les secteurs publics ou privés, les femmes doivent être représentées dans toute leur diversité au sein des postes décisionnels.

Depuis l'octroi du droit de vote aux femmes au Québec, en 1940, les femmes ont fait des avancées sur le plan politique :

- **1961** : une première femme est élue députée, madame Claire Kirkland-Casgrain.
- **2012** : une première femme est élue première ministre, madame Pauline Marois.
- **2026** : une deuxième femme devient première ministre, madame Christine Fréchette.

Depuis 1994, le nombre de femmes députées à l'Assemblée nationale varie en dents de scie d'une élection à l'autre¹, et les femmes issues de groupes minoritaires sont très peu représentées.

Malgré ces lentes avancées, rien n'assure que la parité sera au rendez-vous lors de la prochaine élection générale du Québec, le 5 octobre 2026, ni dans les suivantes, sans une assise légale à cet effet. Les simples efforts de recrutement de candidatures de femmes par chacun des partis politiques en liste ne sauraient être une garantie de parité à l'Assemblée nationale du Québec.

B. CRÉER UN MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Nombreux sont les enjeux en condition féminine au Québec qui nécessitent de l'attention. Cependant, sans ressources humaines et financières suffisantes, les actions entreprises ne portent que peu de fruits.

La ministre responsable de la Condition féminine actuellement en poste, madame Martine Biron, est surtout ministre de l'Enseignement supérieur, après avoir été ministre des Relations internationales et de la Francophonie². Ainsi la condition féminine constitue un dossier parmi tant d'autres et non une priorité de tous les jours, permettant d'œuvrer pleinement pour une réelle égalité entre les Québécoises et les Québécois. Il en a été ainsi pour ses prédécesseuses.

Tout en reconnaissant le travail gigantesque effectué par l'équipe du Secrétariat à la condition féminine, sous la direction de la sous-ministre adjointe, madame Katherine Ferembach, l'Afeas et de nombreux autres regroupements féministes revendiquent la création d'un ministère des Droits des femmes et de l'Égalité des genres, dont le temps et les ressources seraient entièrement consacrés à ce dossier crucial.

¹ Voici quelques données de 1994 à 2022 : 1994 = 23 députées (18,4 %) ; 1998 = 29 (23,2 %) ; 2003 = 38 (30,4 %) ; 2007 = 32 (25,6%) ; 2008 = 37 (29,6 %) ; 2012 = 41 (32,8 %) ; 2014 = 34 (27,2 %) ; 2018 = 53 (42,4 %) ; 2022 = 58 (46,4 %). Source : Assemblée nationale du Québec, [Histoire - La présence féminine](#), page consultée le 10 août 2026.

² Au fil des ans, la responsabilité de la Condition féminine se retrouve liée à divers ministères, pas toujours compatibles avec son mandat. En 1974, la Condition féminine relève du Cabinet du Premier ministre. Puis, entre 1983 et 2017, elle se retrouve au Conseil du trésor, à la Fonction publique, à la Sécurité du revenu, à l'Éducation, aux Relations avec les citoyens et Immigration, à l'Enseignement supérieur, à la Justice, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, aux Petites et moyennes entreprises – Développement économique régional, et à quelques autres.

Cette avancée importante assurerait une plus grande stabilité au niveau de la mise en œuvre des politiques, de l'organisation des ressources et de l'administration des fonds. La nomination d'une ministre en titre amènerait une voix plus forte au sein du conseil des ministres, une meilleure marge de manœuvre auprès des autres ministères, tant sociaux qu'économiques, impliqués dans les stratégies gouvernementales pour l'égalité, ainsi qu'une vision d'ensemble des politiques touchant les femmes et un renforcement des liens avec les groupes de femmes actifs sur le terrain.

Nous pouvons observer l'exemple concret du ministère Femmes et Égalité des genres Canada, créé en 2018, qui dispose de la structure, du personnel et des ressources nécessaires pour s'acquitter plus efficacement de son mandat. Cela a permis l'avancement plus efficace des dossiers et une augmentation des budgets investis dans les organisations féministes et en recherche.

C. INTÉGRER SYSTÉMATIQUEMENT L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES DANS UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE (ADS+) POUR TOUT NOUVEAU PROGRAMME, PROJET DE LOI OU INITIATIVE

En 1995, lors de la Conférence internationale des femmes à Beijing, les pays membres de l'ONU ont adopté un règlement pour inciter tous les gouvernements à réviser leurs politiques, leurs programmes d'aide et leurs services en regard de l'incidence de leurs décisions sur l'un ou l'autre sexe. Par la suite, le Canada a mis en place une démarche nommée « analyse comparative entre les sexes (ACS) » dont l'objectif premier est de prévenir, repérer et corriger les écarts de traitement entre les femmes et les hommes.

Depuis 1997, « l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) » fait partie des approches adoptées au Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Plus récemment, la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027* (Stratégie égalité) témoigne de la volonté gouvernementale de renforcer l'application de l'ADS, en plus de poser une première balise à l'intégration de la perspective intersectionnelle (ADS+) dans le cadre de projets pilotes³.

Une recherche commandée par le Secrétariat à la condition féminine en 2021⁴ met toutefois en lumière plusieurs obstacles à l'implantation et à l'utilisation de l'ADS et de l'ADS+. Parmi ceux-ci figurent le mythe de l'égalité déjà atteinte, le manque d'intérêt pour l'ADS ainsi que le faible engagement organisationnel de certains partenaires. L'étude souligne également que plusieurs ministères ne se considèrent pas responsables de l'atteinte des résultats, ce qui fait souvent reposer l'application de l'ADS sur les épaules des individus plutôt que sur les organisations. À cela s'ajoutent la perte des savoirs gouvernementaux causée par le roulement du personnel et le manque de suivi de la formation. Enfin, le manque de crédibilité accordée au SCF au sein de l'appareil gouvernemental demeure l'un des obstacles les plus importants.

³ Secrétariat à la condition féminine, [Pour des initiatives publiques égalitaires pour toutes et tous – De l'ADS à l'ADS+ : Cadre de référence pour les projets pilotes en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle \(ADS+\) 2022-2027](#), Gouvernement du Québec, 2023, page 1. Précisons que « l'ADS consiste à prévenir la création ou la reproduction d'inégalités entre les femmes et les hommes en discernant les effets que peut avoir un projet comme une loi, un plan d'action ou un service public sur les collectivités et les personnes qui les composent. D'autre part, l'ADS+ ou « analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle » constitue une démarche visant la mise en place d'initiatives publiques plus inclusives, dont l'objectif est l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes ».

⁴ Lee-Gosselin, Hélène et Guylaine Demers, dir., *Les enjeux soulevés par les considérations intersectionnelles sur l'égalité et l'équité – Rapport de recherche*, Université Laval – Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, Savoirs et Société, Mars 2021, 188 pages : étude commandée par le SCF [sur les bénéfices et les enjeux connus de l'implantation de l'ADS dans les administrations publiques, en général, et ceux touchant l'intégration de la perspective intersectionnelle à l'analyse sexospécifique, en particulier](#).

L'Afeas demande que l'application de l'ADS+ devienne obligatoire et systématique pour l'ensemble des programmes, politiques, initiatives et projets de loi gouvernementaux. L'objectif est d'assurer une prise en compte constante des réalités différenciées des femmes et des hommes, peu importe le gouvernement au pouvoir.

D. ASSURER LE FINANCEMENT ADÉQUAT ET CONSTANT À LA MISSION DES ORGANISMES ET GROUPES ŒUVRANT POUR L'ÉGALITÉ ET LA DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les organismes et groupes de femmes et de défense de droits qui luttent contre les inégalités de genre, les violences fondées sur le sexe, les discriminations multiples et l'exclusion sociale jouent un rôle irremplaçable dans notre société. Leurs actions sont multiples et, dans plusieurs cas, pallient les services publics déficients ou absents.

Entre autres, ce sont :

- du **soutien direct** aux victimes de violences conjugales, de harcèlement, de discrimination ;
- de l'**accompagnement** des femmes et des personnes vulnérables dans leurs démarches juridiques, sociales, professionnelles et de santé ;
- la **mise en place d'actions de prévention**, de sensibilisation et d'éducation à l'égalité ;
- du **plaidoyer** pour contribuer à l'élaboration de politiques et programmes plus justes.

Pourtant, ces organismes fonctionnent trop souvent avec des financements insuffisants, incertains et fragmentés, parfois carrément coupés, ce qui compromet leur capacité à planifier, recruter, former et maintenir des services continus. Cette précarité financière chronique affaiblit leur mission et met en danger les personnes vulnérables qui en dépendent, tout comme les postes du personnel en place, majoritairement des femmes.

Cette inaction représente un coût considérable. Au Canada, le coût total de la violence conjugale a été estimé à 7,4 milliards de dollars pour l'année 2009 seulement, soit environ 220 \$ par citoyen·ne canadien·ne, si l'on tient compte de ses répercussions sur le système judiciaire, les victimes et les tiers⁵. Prévenir le sous-financement des organismes et des groupes œuvrant dans la prévention de la violence genrée n'est donc pas seulement un impératif social, mais un investissement qui permet de réduire les dépenses gouvernementales.

Il faut donc leur assurer un financement à la mission adéquat, stable et pluriannuel, simplifié administrativement, accessible, y compris pour les plus petits organismes ayant des capacités limitées pour répondre aux appels de projets compétitifs. Les services de ces groupes d'aide et de défense des droits sont aussi nécessaires dans notre société que les services de santé et d'éducation.

Financer les organisations féministes et de défense des droits est l'un des leviers les plus efficaces pour faire reculer les violences fondées sur le genre et progresser vers l'égalité réelle. Sans financement adéquat et constant, ce sont des milliers de femmes et de personnes vulnérables qui se retrouveront sans soutien, sans recours et sans protection. C'est aussi la capacité de notre société à bâtir un avenir plus juste, plus égalitaire et plus solidaire qui s'en trouve affaiblie. Investir dans l'égalité réelle est donc non seulement un impératif social, mais également un choix économiquement rentable à long terme.

⁵ Ministère de la Justice, [Points saillants—Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009](#). Gouvernement du Canada, 17 février 2011, modifié le 8 décembre 2021.

2) LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE DES FEMMES

A. RECONNAÎTRE ET VALORISER LE TRAVAIL INVISIBLE ET LES PERSONNES QUI L'ACCOMPLISSENT

Le travail invisible constitue l'un des piliers fondamentaux de notre société. Qu'il s'agisse de prendre soin des enfants, d'accompagner un parent vieillissant, de soutenir un-e proche en situation de handicap, de réaliser les tâches domestiques, d'assumer la charge mentale et émotionnelle du foyer, de contribuer bénévolement à une organisation communautaire, de réaliser un stage obligatoire non rémunéré ou de participer à l'entreprise familiale, ce travail est indispensable au bien-être collectif et au fonctionnement de la société et de l'économie. Pourtant, il demeure largement non reconnu, non rémunéré et sous-évalué.⁶

Cette importante charge repose encore majoritairement sur les femmes, contribuant aux inégalités de genres. Les écarts de revenus, les inégalités en matière d'avancement professionnel et les cotisations moindres aux régimes de retraite, entre autres, créent une précarité économique chez les femmes tout au long de leur vie. En plus, il faut constater que les femmes racisées, autochtones, en situation de handicap, immigrantes, à faible revenu ou vivant en milieu rural sont pénalisées de manière disproportionnée par les impacts du travail invisible, mal réparti et non valorisé au sein de la famille et de la société.

Ce travail dit « invisible », car non rémunéré et non comptabilisé dans les indicateurs économiques, est considéré comme allant de soi parce qu'il est associé à des tâches de soins, de soutien, d'accompagnement et de reproduction sociale de rôles traditionnellement et injustement assignés aux femmes. Bien qu'il soit souvent associé à la sphère privée, le travail invisible est également présent dans la sphère publique, notamment par l'entremise du bénévolat et des stages non rémunérés. Ces contributions, qui mobilisent fréquemment des compétences et des rôles traditionnellement attribués aux femmes, demeurent également peu reconnues et peu valorisées sur le plan économique.

B. ASSURER À TOUTES ET TOUS L'ACCÈS À DES LOGEMENTS ABORDABLES

Assurer à toutes les personnes, notamment les femmes, des conditions de vie décentes constitue un objectif fondamental, qu'elles vivent seules ou avec des enfants. Cette réalité est étroitement liée à leur capacité de répondre adéquatement à leurs besoins et à ceux de leur famille. L'augmentation du coût de la vie et des services essentiels exercent une pression croissante sur le budget des ménages. Parmi ces dépenses, le coût du logement représente un levier particulièrement important pour améliorer la sécurité financière des femmes et des familles.

Depuis quelques années, les médias rapportent une « crise du logement ». Bien qu'elle ne date pas que de la pandémie, la crise s'est fortement accentuée depuis. Rénovictions, conversions de logements en condominiums, hausses de loyer trop élevées, locations sur *Airbnb*, logements laissés vacants, et autres, nombreuses sont les raisons qui ont participé à accentuer cette crise depuis 2020.

Cette situation a des impacts plus grands sur les femmes que sur les hommes et, particulièrement sur les femmes vivant à la croisée des oppressions ou avec d'autres facteurs de vulnérabilité. Les femmes habitent plus souvent que les hommes des logements inabordables, insalubres, de taille inacceptable, soit 20 %

⁶ Coalition nationale pour l'équité du travail invisible au Canada, [Le travail invisible, ça compte ! – Manifeste pour l'équité du travail invisible au Canada](#), mars 2026 – Extrait de l'introduction, consulté le 21 août 2026.

contre 17 %, selon une étude du Conseil du statut de la femme⁷. Ces taux augmentent encore pour les femmes âgées (37 %) et les femmes vivant seules (40 %) face aux hommes (27 % et 32 %). Cette crise du logement provoque aussi une hausse de l'itinérance, entre autres chez les femmes.

C. ASSURER À TOUS LES ENFANTS UN ACCÈS À DES PLACES EN GARDERIE PUBLIQUE DE QUALITÉ

Du côté des garderies, le manque de places dans les installations publiques et le coût des garderies privées empêchent de très nombreuses femmes de retourner au travail après la naissance de leur enfant.

À travers le Québec, de nombreuses familles doivent composer avec le manque de places en service de garde, des délais d'attente importants, des parcours complexes pour trouver une place et un manque d'adaptation du réseau aux réalités selon les régions, les horaires de travail ou les besoins particuliers des enfants et des parents. Ces enjeux ont des conséquences bien réelles : interruption ou réduction du travail ou des études, précarisation financière, épuisement parental, physique et mental, inégalités d'opportunités de développement pour les enfants et pression croissante sur les familles.

L'iniquité salariale persistante contraint la majorité des familles à sacrifier le salaire de la mère (généralement moindre que celui du père), qui reste à la maison le temps de trouver une place en garderie, ce qui aura des impacts durables sur son avancement professionnel et sa sécurité financière. « C'est le cas pour 63 % des mères, comparativement à 15 % des pères, comme le rapporte l'organisme Ma place au travail, qui a publié un livre blanc documentant les difficultés que rencontrent les familles dans leur recherche d'un SGEE. (...) Aujourd'hui, un peu plus de 30 000 enfants sont toujours en attente d'une place, mettant en péril la stabilité économique de presque autant de mères. »⁸

En plus de la difficulté à trouver une place, après des mois ou quelques fois des années d'attente, il faut pouvoir évaluer la qualité des services offerts, souvent variables entre les services publics et privés. Pourtant, le réseau des services de garde publics, créés en 1997, avait pour objectif de permettre que chaque enfant puisse s'épanouir dans un milieu de garde stimulant avec du personnel de qualité, et, conséquemment que les parents puissent retourner aux études ou sur le marché du travail l'esprit en paix. Près de trente ans plus tard, cet objectif doit être réaffirmé et devenir une véritable priorité afin que toutes les familles aient accès à des services de garde éducatifs de qualité, abordables et en nombre suffisant.

D. GARANTIR LA PLEINE ÉQUITÉ SALARIALE

L'équité salariale vise à corriger les écarts salariaux causés par la discrimination fondée sur le sexe dans une même entreprise. « En 2025, le salaire horaire moyen des femmes était de 33,17\$, alors que le salaire horaire moyen des hommes était de 36,81\$. Ainsi, le salaire horaire moyen des femmes au Québec représentait 90,1% de celui des hommes en 2025, en légère baisse par rapport à 2024 (91%). Autrement dit, l'écart salarial atteignait près de 10 % en 2025. »⁹

Sur une base annuelle, pour 35 heures par semaine, la différence horaire de revenu équivaut à 6 624,80 \$. Mais en réalité, l'écart est plus grand, car les femmes travaillent généralement moins d'heures par semaine

⁷ Conseil du statut de la femme (2026). [Difficultés d'accès au logement : les femmes sont-elles plus touchées que les hommes?](#) *Portrait des Québécoises – Enjeux et analyses*, (3), consulté le 17 août 2026.

⁸ Michaud, Kristina, [Pénuries de places en garderie – Un frein à l'émancipation des femmes](#), *La Presse - Chroniques*, 18 août 2026, consulté le 21 août 2026.

⁹ Guay, Nathalie, dir. gén., [L'écart salarial entre les femmes et les hommes s'est creusé au Québec en 2025](#), Montréal, Observatoire québécois des inégalités, 6 mars 2026, consulté le 21 août 2026.

que les hommes (268 heures de moins en 2024), notamment en raison de la part plus importante de travail invisible qu'elles continuent d'assumer. Ainsi, en 2025, l'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes est de 82 %, soit une différence annuelle moyenne de 13 028,60 \$.¹⁰

Cette iniquité salariale a des impacts tout au long de la vie des femmes, lorsqu'elles reçoivent des prestations de maternité ou parentales, de compassion et même celles de retraite, toutes calculées sur le revenu gagné au cours de la vie professionnelle, et ce, sans tenir compte de cet écart de salaire ou du temps donné en travail invisible au sein de la famille et auprès des proches.

À titre d'exemple, quand les femmes sont contraintes de repousser leur retour au travail faute de places en garderie, elles passent des mois et même des années sans aucun revenu, alors que leur conjoint continue d'épargner, de cotiser à son régime de retraite et de gravir les échelons salariaux. Ainsi, la trajectoire économique des femmes s'en trouve affectée, et ce, jusqu'à la retraite. Et le défi est encore plus grand pour les mères seules. L'équité salariale est un levier indispensable de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle doit s'accompagner de mesures visant à garantir la sécurité et l'autonomie financières des femmes tout au long de leur parcours de vie, y compris pendant le congé parental, lors de périodes de stages, de proche aidance, ou à la retraite.

3) EN FINIR AVEC LES VIOLENCES GENRÉES

A. LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES ET LES DISCOURS MASCULINISTES

Récemment arrêté avec son frère en Floride, « Andrew Tate est le héros de la « manosphère », un gourou pour ses dizaines de millions d'adeptes. Il se décrit fièrement comme un misogyne pur et dur et estime que les femmes « sont données à l'homme et lui appartiennent »¹¹. De plus en plus, les discours masculinistes sont présents dans la sphère publique, gagnant les jeunes hommes dans les écoles et ailleurs. Il faut « prendre au sérieux les menaces que représentent la manosphère et son caractère violent dénoncés par des enseignants, des professionnels de la santé, des décideurs publics et les chercheurs en sciences sociales »¹². Au lieu de « remettre en question les modèles sociaux et culturels existants, les mouvements masculinistes désignent les femmes comme responsables du rejet, de l'isolement, des frustrations ou des souffrances des hommes »¹³.

Il est de la responsabilité de toutes et tous sur le plan individuel, sociétal, communautaire et politique de promouvoir une masculinité positive et de dénoncer les paroles et les actes de haine envers les femmes. Car, « non seulement la figure de Tate ne peut avoir émergé que dans un monde qui banalise la violence envers les femmes, mais elle a contribué à nourrir cet univers idéologique à son tour. C'est là que l'on passe du crime à la culture »¹⁴.

¹⁰ Idem.

¹¹ TRADFEM, [Andrew Tate, le héros de la « manosphère »... est enfin derrière les barreaux!](#), Traduction d'un article provenant de la revue allemande EMMA, 26 août 2026, consulté le 27 août 2026.

¹² Lafrance, Marc, [La manosphère nous concerne tous](#), La Presse – Opinions, 13 juillet 2026, consulté le 24 août 2026.

¹³ Antoine, Julie et Pauline Tapiero (CFVF), [Pour la paix et contre les idéologies de domination](#), Le Devoir – Idées, 25 juin 2026, consulté le 21 août 2026.

¹⁴ Nicolas, Émilie, [Du crime à la culture](#), Le Devoir – Chronique, 23 juillet 2026, consulté le 21 août 2026.

Les solutions pour prévenir les violences envers les femmes sont bien connues : campagnes de sensibilisation, éducation à l'égalité, mobilisation des milieux concernés, protocoles d'intervention concertés, formation des professionnel-le-s et financement adéquat des ressources spécialisées. Encore faut-il leur accorder la priorité et les moyens nécessaires afin de les mettre en œuvre de façon cohérente et durable.

Il est également essentiel de contrer la banalisation des discours masculinistes. En plus d'alimenter les préjugés, la haine et les violences envers les femmes, ces discours enferment aussi les garçons et les hommes dans des modèles de masculinité restrictifs fondés sur la domination, le contrôle et le rejet de tout ce qui peut être perçu comme féminin. La promotion de rapports égalitaires et de modèles de masculinité positifs profite à l'ensemble de la société.

Des initiatives inspirantes existent déjà. En 2004, l'Espagne a adopté une loi-cadre contre les violences genrées qui mise sur une approche globale alliant prévention, sensibilisation, protection, intervention et responsabilisation. Cette expérience démontre qu'il est possible d'agir efficacement lorsque les gouvernements se donnent les moyens d'intervenir en amont des violences plutôt qu'après, quand elles ont fait des victimes.

B. RENFORCER, FINANCER ADÉQUATEMENT ET PÉRENNISER LES SERVICES ET ORGANISMES DE PRÉVENTION, D'HÉBERGEMENT, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN AUX VICTIMES

Il est reconnu que les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les violences genrées. Pourtant, partout dans le monde, elles font face à une montée de mouvements antiféministes qui remettent en question leur légitimité, leur action et leur financement.

Selon ONU Femmes, assurer un financement adéquat et durable des organisations féministes est indispensable pour leur permettre de :

- **soutenir** les survivantes grâce à des services essentiels ;
- **influencer** les politiques publiques et les changements sociaux ;
- **prévenir** et **faire reculer** les violences fondées sur le genre ;
- **répondre** aux besoins des femmes dans les contextes d'urgence sanitaire et humanitaire¹⁵.

Au Québec, actuellement, près d'une femme sur deux qui demande un hébergement à la suite de violences familiales ou conjugales se le voit refuser, faute de places, et se retrouve sur une liste d'attente. La prochaine victime est toujours en vie aujourd'hui. Il faut agir maintenant pour sauver la vie des femmes et de leurs enfants. Bien que des efforts aient été déployés au fil des années pour permettre de construire le réseau des maisons d'hébergement et des ressources d'aide aux victimes de violences, le sous-investissement chronique est difficile à rattraper. Pour l'Alliance des maisons d'hébergement, « Nous savons quoi faire, il est

¹⁵ ONU Femmes, [Pourquoi le financement des organisations féminines prévient la violence envers les femmes, ONU Femmes](#), 28 juin 2024, consulté le 24 août 2026.

temps d'agir ». ¹⁶ La situation de sous-financement est aussi criante pour les organisations qui soutiennent et hébergent les hommes violents ¹⁷.

Au-delà du rattrapage nécessaire, toutes les ressources en violence doivent bénéficier d'un financement adéquat, récurrent et prévisible afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Sans cet investissement, trop de femmes et de filles victimes de violence demeureront privées du soutien nécessaire pour se mettre en sécurité, se reconstruire et envisager un avenir exempt de violence. L'inaction a un coût humain inacceptable. Il est temps que les investissements consentis reflètent l'ampleur des besoins et l'urgence de prévenir les violences.

C. FAIRE DE L'ÉLIMINATION DES FÉMINICIDES ET DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES UNE PRIORITÉ NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ

Au moment du déclenchement des élections, vendredi 28 août 2026, un dix-septième féminicide ¹⁸ (14^e en contexte de violences conjugales) a coûté la vie d'une femme au Québec depuis le début de l'année, le troisième dans les dix derniers jours ¹⁹. À la suite du meurtre des deux premières dans le même quartier de Montréal, la première ministre, Christine Fréchette, se disait en pensée avec les familles de ces deux femmes, ajoutant : « Je trouve cela déconcertant de voir que ce phénomène perdure, et même s'amplifie. On a besoin d'être en soutien à toutes celles qui font l'objet de menaces et vivent avec leurs conséquences ». ²⁰

« Le terme “féminicide” désigne le meurtre de femmes et de filles en raison de leur sexe et/ou de leur de genre. Il englobe les assassinats individuels ainsi que les formes systématiques de violence meurtrière. Les féminicides sont des meurtres sexospécifiques commis par l'homme. Le féminicide est reconnu comme la manifestation la plus extrême de la violence et s'inscrit dans un continuum de violences et de discriminations sexistes. (...) Les féminicides sont des homicides spécifiques et sont commis par des hommes, différents des autres formes de meurtre en raison de leurs motivations : la haine, le mépris ou l'idée de domination des hommes sur les femmes ». ²¹

Le 2 avril 2021, des milliers de personnes ont marché dans les rues du Québec pour dénoncer la crise des féminicides et réclamer des actions concrètes. Huit femmes avaient été tuées par des hommes en

¹⁶ Guay, Nathalie, [Nous savons quoi faire, il est temps d'agir](#), La Presse, - Opinions, 20 août 2026, consulté le 24 août 2026. Lire aussi : Agence QMI, [Féminicides au Québec : les maisons d'hébergement interpellent les partis avant les élections](#), Le Journal de Montréal, 23 août 2026, consulté le 24 août 2026.

¹⁷ Carrier, Léa, [Organisme Avant coup – Sauver les femmes, un homme à la fois](#), La Presse – Actualités, 22 août 2026, consulté le 24 août 2026.

¹⁸ Coalition féministe contre les violences sexistes et sexuelles, [Mur des femmages](#), CFVF, Montréal, consulté le 28 août 2026. La CFVF reconnaît 17 types de féminicides. Bien que la majorité d'entre eux surviennent en contexte intime, conjugal ou post-séparatoire, il n'en demeure pas moins que d'autres femmes sont victimes de violences féminicides dans des contextes variés (matricide, etc.).

¹⁹ Marin, Stéphanie, [Une troisième femme aurait été tuée par son conjoint en à peine dix jours au Québec](#), Le Devoir – Justice et Criminalité, 26 août 2026, consulté le 27.08.2026. Lire aussi, Lavoie, Laurent, [« Je viens juste de tuer ma copine » : Un troisième féminicide en 10 jours au Québec](#), Le Journal de Montréal, 26 août 2026, consulté le 27 août 2026.

²⁰ Benessaïeh, Karim et Chloé Bourquin, [16^e meurtre à Montréal en 2020 - Papa a tué ma maman, aurait confié un enfant à un témoin](#), La Presse – Justice et Faits divers, 18 août 2026, consulté le 24.08.2026.

²¹ Coalition féministe contre la violence envers les femmes (CFVF), [Féminicides - Définitions](#), consulté le 24 août 2026.

seulement huit semaines. Alors que la pandémie accentuait l'isolement et les facteurs de contrôle, les violences contre les femmes se sont intensifiées, faisant de 2021 une année marquée par 26 féminicides.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît qu'une approche axée sur la santé publique visant à limiter le risque de violence contre les femmes et les filles demeure l'approche clé pour prévenir le féminicide. Cette approche multidisciplinaire s'appuyant sur des preuves concrètes et données systématiques reconnaît l'importance de la collaboration multisectorielle pour aborder les problèmes jusqu'à maintenant considérés comme des enjeux médicaux ou criminels.²²

Selon l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation (OCFJR), la prévention des violences envers les femmes doit tenir compte des facteurs qui peuvent y contribuer, qu'ils soient personnels, relationnels, communautaires ou sociétaux. Une telle approche aide à identifier les facteurs de risque et à développer des mesures de prévention adaptées.

Du côté du Conseil du statut de la femme (CSF), les recherches montrent une augmentation des violences conjugales avec la pandémie, notant le nombre de femmes et de filles assassinées par des hommes qui est passé de 11 en 2019 à 26 en 2021²³. Le Conseil note aussi que la violence peut mener à la perte de logement et à l'itinérance, condition dans laquelle les violences envers les femmes sont aussi très présentes²⁴. Par ailleurs, l'Observatoire québécois des inégalités (OQI) a récemment souligné que la crise du logement est un vecteur de violences conjugales²⁵.

Il est donc impératif de reconnaître que les féminicides ainsi que les violences conjugales et familiales résultent de l'interaction de multiples facteurs. Les analyser comme des actes isolés ne permet ni d'en comprendre les causes profondes ni de développer des stratégies de prévention efficaces.

²² Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation (OCFJR), [L'approche de la santé publique dans la prévention du féminicide](#), OCFJR, pp. 1-3, consulté le 26 août 2026.

²³ Conseil du statut de la femme, [Violence conjugale et féminicides au Québec en 2021](#), CSF, Québec, 2023 - mis à jour 2024, consulté le 31 août 2026.

²⁴ Conseil du statut de la femme, [L'égalité entre les femmes et les hommes : regard sur 50 ans d'évolution au Québec](#), CSF, Québec, 2024, 2.3 – Violence aux pp.34 – 41.

²⁵ Boucher, Geoffroy et Sandy Torres, [Les effets du manque de logements adéquats sur la violence domestique et le développement des enfants. La facture collective de la crise du logement au Québec](#) – 3^e note de recherche, Montréal : Observatoire québécois des inégalités, 2026, 86 pp.

**SOUVENONS-NOUS DES DIX-SEPT FEMMES VICTIMES DE FÉMINICIDES
EN DATE DU 28 AOÛT 2026 AU QUÉBEC²⁶ :**

- ***Tadjan'ah Desir***, 31 ans, jetée en bas du troisième étage à Montréal le 1^{er} janvier
- ***Mary Tukulak Iqiquq***, 54 ans ayant deux enfants, trouvée morte à Puvirnituq le 7 janvier
- ***Susana Rocha Cruz***, 44 ans ayant deux enfants, décédée à Québec le 10 janvier
- ***Véronic Champagne***, 40 ans ayant un enfant, poignardée à Rougemont le 18 janvier
- ***Marie-Kate Ottawa***, 39 ans, tuée à Manawan dans Lanaudière le 25 janvier
- ***Sonia Marisela Gonzalez Velasquez***, 54 ans ayant quatre enfants, tuée à Brossard le 2 février
- ***Danielle Lascelles***, 67 ans ayant un enfant (décédé), tuée à Saint-Jérôme le 27 février
- ***Julie Pontbriand***, 35 ans ayant un enfant, tuée à Drummondville le 9 mars
- ***Katerine Alejandra Mejia Salinas***, 18 ans, tuée à Montréal le 31 mars
- ***Hiba Elrhazi***, 25 ans, tuée à Montréal le 15 avril
- ***Shannon Jean Hickey***, 30 ans, tuée à Gatineau le 6 mai
- ***Sushmita Bhaskaran***, 51 ans, tuée à Lévis le 22 juin
- ***Yasamin Ataye***, 43 ans ayant deux enfants, dont le fils qui l'a tuée à Sherbrooke le 9 juillet
- ***Jessica Clément***, 34 ans ayant trois enfants, tuée à Donnacona le 13 juillet
- ***Leakkhena Seng***, 44 ans, tuée à Montréal le 15 août
- ***Kerline Jean***, 42 ans ayant trois enfants, tuée à Montréal le 17 août
- ***Élizabeth Quwak***, 41 ans, tuée à Inukjuak le 24 août

**CES FEMMES NE DOIVENT PAS ÊTRE RÉDUITES À DES STATISTIQUES.
NOUS APPELONS LES PARTIS POLITIQUES À S'ENGAGER CLAIREMENT À METTRE EN
ŒUVRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR PRÉVENIR LES FÉMINICIDES ET FAIRE
RECULER DURABLEMENT LES VIOLENCES GENRÉES.**

²⁶ Coalition féministe contre les violences sexistes et sexuelles, [Mur des femmages](#), CFVF, Montréal, consulté le 28 août 2026.